

Avenant n°3

Annexe 1bis - Modèle Bon de Commande du Point de vente
Cas 2 (jamais accompagné)

Le présent Bon de Commande Point de vente est strictement soumis au Contrat Cadre d'accompagnement à la mise en conformité au Décret Eco Energie Tertiaire & à la définition de la meilleure année de référence - conclu entre la société **ITM ANM** et Le Prestataire le 6 juillet 2022.

PARTIES AU CONTRAT	
<p><u>Pour le Point de vente</u></p> <p>La société _____, Société _____ au capital de _____ euros, dont le siège social est situé à _____ immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de _____ sous le numéro _____, représentée par Monsieur/Madame _____, dûment habilité(e) à l'effet des présentes.</p> <p>Ci-après dénommée « Point de vente »</p> <p>Signature :</p> <p>Cachet commercial :</p>	<p><u>Pour le Prestataire</u></p> <p>La société EGREEN, SAS au capital de 25 000 euros, dont le siège social est situé au 148 Bd CHANZY, 93100 MONTREUIL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 751 465 089 00025, représentée par Jérémie JEAN, dûment habilité(e) à l'effet des présentes,</p> <p>Ci-après dénommée « EGREEN »</p> <p>Signature :</p> <p>Cachet commercial :</p> <p style="text-align: center;">eGreen 3 rue de Valenciennes 75011 Paris • France</p>
PRISE D'EFFET DU BON DE COMMANDE	
<p>Date d'Entrée en Vigueur</p>	<p>Date de signature du bon de commande</p>
<p>Date de fin du Contrat d'application</p>	<p>31 décembre 2031</p>

Objet des Prestations

Prestations à fournir auprès des Points de Vente ayant souscrits à l'accompagnement :

Réalisation de l'accompagnement à la déclaration OPERAT pour :

- **la déclaration annuelle 2023 (avant le 30/09/2024),**
- **la déclaration annuelle 2024 (avant le 30/09/2025),**
- **la déclaration annuelle 2025 (avant le 30/09/2026),**
- **la déclaration annuelle 2026 (avant le 30/09/2027),**
- **la déclaration annuelle 2027 (avant le 30/09/2028),**
- **la déclaration annuelle 2028 (avant le 30/09/2029),**
- **la déclaration annuelle 2029 (avant le 30/09/2030),**
- **et la déclaration annuelle 2030 (avant le 30/09/2031).**

Cette prestation est découpée en plusieurs missions :

- Sensibilisation à la réglementation et aux données nécessaires,
- Collecte des données (énergie, immobilière et d'intensité d'usage),
- Validation de la qualité des données collectées,
- Constitution du fichier d'import CSV sur OPERAT,
- Import des données du Point de Vente sur OPERAT,
- Avancement de l'atteinte des objectifs de consommation des Points de Vente.

En Option pour une nouvelle souscription d'accompagnement : déclaration des consommations 2020, 2021, 2022 et analyse de la meilleure année de référence et de la valeur absolue.

L'objectif du Prestataire est d'assurer au Point de vente la mise en conformité vis-à-vis du Décret Eco Energie Tertiaire.

Objet des Prestations Option galerie et cellules commerciale

Prestations à fournir auprès des Adhérents ayant souscrits à l'option Galerie et/ou cellules commerciales :

Réalisation de l'accompagnement à la déclaration OPERAT pour :

- **la déclaration annuelle 2023 (avant le 30/09/2024),**
- **la déclaration annuelle 2024 (avant le 30/09/2025),**
- **la déclaration annuelle 2025 (avant le 30/09/2026),**
- **la déclaration annuelle 2026 (avant le 30/09/2027),**
- **la déclaration annuelle 2027 (avant le 30/09/2028),**
- **la déclaration annuelle 2028 (avant le 30/09/2029),**
- **la déclaration annuelle 2029 (avant le 30/09/2030),**
- **et la déclaration annuelle 2030 (avant le 30/09/2031).**

Cette prestation est découpée en plusieurs missions :

- Sensibilisation à la réglementation et aux données nécessaires,
- Collecte des données (énergie, immobilière et d'intensité d'usage),
- Validation de la qualité des données collectées,
- Constitution du fichier d'import CSV sur OPERAT,
- Import des données du Point de Vente sur OPERAT,
- Analyse de la meilleure année de référence et de la valeur absolue,

	<p>En Option pour une nouvelle souscription d'accompagnement : déclaration des consommations 2020, 2021, 2022 et analyse de la meilleure année de référence et de la valeur absolue.</p> <p>L'objectif du Prestataire est d'assurer aux Adhérents et à leurs locataires et/ou sous locataires la mise en conformité vis-à-vis du Décret Eco Energie Tertiaire.</p> <p><u>Modalité de remise des Livrables</u> : Sous format électronique.</p>
<p>Rémunération</p>	<p>En contrepartie de l'exécution des Prestations et de la remise des Livrables auprès des Points de vente le Prestataire recevra une rémunération fixe et forfaitaire de 720€HT pour 8 ans d'accompagnement.</p> <p>En contrepartie de l'exécution des Prestations pour l'option Galeries commerciale et de la remise des Livrables le Prestataire recevra une rémunération fixe et forfaitaire de 720€HT pour 8 ans d'accompagnement.</p> <p>En contrepartie de l'exécution des Prestations pour l'option cellule commerciale et de la remise des Livrables le Prestataire recevra une rémunération fixe et forfaitaire de 720€HT pour 8 ans d'accompagnement.</p> <p>La rémunération maximale que le Prestataire pourra recevoir par site pour la prestation Décret Eco Energie Tertiaire (accompagnement Point de vente + galerie commerciale + cellules commerciales) est fixée à 4 320€HT pour 8 ans quel que soit le nombre de cellules commerciales accompagnées.</p> <p>Pour les adhérents n'ayant pas souscrit aux deux premières déclarations (déclaration 2022 et 2023) et définition de la meilleure année de référence peuvent souscrire l'option de choix de la meilleure année de référence sous les mêmes conditions qu'initialement avec l'extension d'accompagnement annuel pour le tarif de 300 €HT/ point de vente, 150€HT/galerie et 150€HT/cellule commerciale dans la limite de 1050€HT/site pour cette option.</p>
<p>Délai de paiement et indemnités de retard</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les paiements entre les parties seront effectués par virement bancaire. 2. Le délai de paiement est de quarante-cinq (45) jours fin de mois à compter de l'émission de la facture. <p>En cas de défaut de paiement total, seront facturés des intérêts équivalents à trois (3) fois le taux d'intérêt légal sur la somme due, à compter du premier jour de retard. Par ailleurs, selon l'article L. 441-9 du Code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros pourra être demandée.</p>

Résiliation

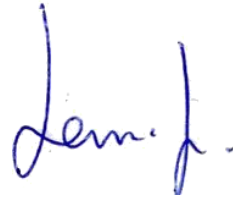
1. Le Point de vente et le Prestataire ont le droit de résilier le Bon de Commande par écrit, sans préavis et avec effet immédiat, dans les situations suivantes :
 - En cas de décision d'insolvabilité ou d'annonce de moratoire ou de liquidation de l'une ou l'autre partie ;
 - En cas d'ouverture d'une procédure de conciliation par l'une ou l'autre partie ;
2. Si l'une des parties n'honore pas une ou plusieurs de ses obligations conformément au présent Bon de Commande, l'autre partie devra lui adresser un avis de défaut à cet égard. L'avis de défaut doit être notifié par courrier recommandé avec avis de réception et prévoir l'octroi à la partie défaillante d'un délai de 30 jours au cours duquel elle pourra subséquemment remplir sa/ses obligation(s). Le délai constitue une échéance finale. Au terme de ce délai, la partie défaillante est réputée en défaut. Le Bon de Commande sera donc résilié de plein droit.
3. Sans préjudice des dispositions ci-dessus, chacune des parties est en droit de résilier le Bon de Commande par écrit et avec effet immédiat si l'autre partie a manqué à ses obligations contractuelles et si ce manquement est tellement grave que la continuation du Bon de Commande ne peut plus être raisonnablement attendue du partenaire contractuel en considération de toutes les circonstances de la situation.
4. Le présent contrat sera résilié de plein droit et sans aucune formalité en cas de faute grave du Prestataire ou de l'un de ses salariés ou représentants.

Signature

Date :

Pour le Point de Vente

Pour le Prestataire



Si vous souhaitez l'option galerie merci de cocher la case

Si vous souhaitez l'option cellules commerciales merci d'indiquer le nombre de cellules concernées par l'option :

Si vous souhaitez l'option nouvelle souscription d'accompagnement (pour les points de vente non accompagnés jusqu'à présent) merci d'indiquer le périmètre concerné par l'option :

- **PdV :**
- **Cellule commerciale :**
- **le nombre de cellules concernées (indiquer le nombre) :** ...

Autorisation de collecte des données et de déclaration sur OPERAT

Par la signature de cette Annexe jointe au contrat de prestation, j'autorise la société EGREEN, SAS au capital de 25 000 euros, dont le siège social est situé au 148 Bd CHANZY, 93100 MONTREUIL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 751 465 089 00025, représentée par Jérémie JEAN, à accéder à mes données de consommation d'énergie (puissance souscrite, courbe de charge, index de consommation), et aux données techniques et contractuelles auprès des gestionnaires d'énergie, des fournisseurs d'énergie ou de prestataires tiers.

Cette autorisation est consentie pour une période de 2 ans à compter de la date de signature et sera reconduite tacitement jusqu'à la rupture du contrat par le client. Le Client accepte expressément que ses données personnelles soient conservées par EGREEN à des fins de gestion et de traçabilité. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données le concernant qu'il peut exercer sur simple demande auprès de EGREEN.

Les données ainsi acquises seront conservées 2 ans à l'issue du contrat sur des serveurs hébergés en France.

Je confère et délègue à EGREEN les droits d'accès sur la plateforme numérique « OPERAT », afin de satisfaire aux obligations, objectifs et préconisations du décret tertiaire n 02019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire codifiés aux articles R 131-38 à R 131-44 du Code de la construction et de l'habitation, d'assurer la transmission desdits relevés sur la plateforme numérique « OPERAT » prévue à cet effet.

N° des compteurs joints en Annexes.

Adresse du site concerné :

Numéro du Point de Vente :

Fait à :

Le :

Signature :